



## Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

**6037<sup>e</sup>** séance

Jeudi 11 décembre 2008, à 15 heures  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Jurica . . . . .	(Croatie)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud . . . . .	M. Kumalo
	Belgique . . . . .	M. Grauls
	Burkina Faso . . . . .	M. Kafando
	Chine . . . . .	M. Liu Zhenmin
	Costa Rica . . . . .	M. Weisleder
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> DiCarlo
	Fédération de Russie . . . . .	M. Shcherbak
	France . . . . .	M. Lacroix
	Indonésie . . . . .	M. Natalegawa
	Italie . . . . .	M. Mantovani
	Jamahiriya arabe libyenne . . . . .	M. Dabbashi
	Panama . . . . .	M. Suescum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	M. Quarrey
	Viet Nam . . . . .	M. Hoang Chi Trung

### Ordre du jour

La situation au Burundi

Rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (S/2008/745)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est ouverte à 15 h 15.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation au Burundi**

#### **Rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (S/2008/745)**

**Le Président** (*parle en anglais*): J'informe le Conseil que j'ai reçu du représentant du Burundi une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose avec l'assentiment du Conseil d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. Nsanze (Burundi) prend place à la table du Conseil.*

**Le Président** (*parle en anglais*): Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, S. E. M. Charles Nqakula, Facilitateur du processus de paix au Burundi et Ministre de la défense de l'Afrique du Sud.

Il en est ainsi décidé.

Au nom du Conseil, je souhaite chaleureusement la bienvenue à M. Charles Nqakula, Facilitateur du processus de paix au Burundi et Ministre de la défense de l'Afrique du Sud.

J'invite M. Nqakula à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, S. E. M. Anders Lidén, Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix et Représentant permanent de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Lidén à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2008/745, qui contient le quatrième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi.

À la présente séance, le Conseil entendra des exposés de S. E. M. Charles Nqakula, Facilitateur du processus de paix au Burundi et Ministre de la défense de l'Afrique du Sud, et de S. E. M. Anders Lidén, Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix et Représentant permanent de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Je donne maintenant la parole à M. Nqakula, Facilitateur du processus de paix au Burundi et Ministre de la défense de l'Afrique du Sud.

**M. Nqakula** (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier sincèrement de m'avoir convié au Conseil afin d'avoir un échange de vues avec ses membres. Je souhaite un bon après-midi à tous les membres du Conseil de sécurité et au représentant exécutif du Secrétaire général. C'est la deuxième fois que j'ai l'insigne honneur d'informer le Conseil de l'action que nous menons au Burundi en vue de parvenir à une paix durable dans ce pays.

Lorsque j'ai fait un exposé au Conseil l'année dernière, notre rapport était placé sous le signe de l'espoir que nous étions sur le point de mener à bien les différentes étapes de l'Accord général de cessez-le-feu passé entre le Gouvernement burundais et le Parti pour la libération du peuple hutu-Forces nationales de libération (Palipehutu-FNL), mais le processus de paix au Burundi, des négociations d'Arusha au processus de paix de Dar es-Salaam, a toujours connu des hauts et des bas. C'est, bien entendu, le propre des négociations d'être émaillées de contretemps et d'obstacles dans leur déroulement.

Les négociations sur le Burundi ont été particulièrement difficiles compte tenu de la profonde méfiance qui existe entre les parties concernées. Nous estimons cette fois-ci qu'une étape importante a été franchie vers le règlement de la question du

Palipehutu-FNL, le seul groupe au Burundi qui est resté en dehors du processus de démocratisation dans ce pays. Le Facilitateur du processus de paix au Burundi a présenté un rapport en octobre aux dirigeants de l'Initiative régionale pour la paix, dirigée par l'Ouganda.

Ce rapport a servi de base aux débats qui ont eu lieu lors du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la région des Grands Lacs, tenu à Bujumbura (Burundi) le 4 décembre. Le Gouvernement burundais et le Palipehutu-FNL, comme cela a toujours été le cas pendant tout le processus, ont été représentés au Sommet, de même que l'Union africaine et le Secrétaire général de l'ONU, par l'intermédiaire de son Représentant exécutif. Le Sommet a permis de régler les quatre questions en suspens relatives à l'application de l'Accord général de cessez-le-feu. Ces questions posaient le risque constant de faire capoter le processus de paix et ont, à plusieurs reprises, mené à une impasse.

Le Palipehutu-FNL avait exigé des concessions du Gouvernement concernant l'intégration de leurs combattants dans les forces armées du Burundi. Au départ, le Palipehutu-FNL réclamait le démantèlement de l'armée burundaise, lequel aurait été suivi de la constitution de nouvelles forces de défense du pays par l'amalgame de contingents choisis parmi l'armée actuelle et de combattants du Palipehutu-FNL.

Cette demande a été rejetée par la direction de l'Initiative de paix régionale la première fois qu'elle a été formulée avant la signature de l'Accord général de cessez-le-feu le 7 septembre 2006. Le Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la région des Grands Lacs, qui se tenait le même jour, a également rejeté cette demande du Palipehutu-FNL, arguant du fait que l'armée burundaise était une institution dont l'établissement, conforme à la législation du pays, était basé sur les négociations d'Arusha.

Néanmoins, le Palipehutu-FNL a continué de réclamer un arrangement qui serait défini par ce qu'il qualifiait d'accord technique sur les forces. Cet arrangement avait pour objectif de produire une nouvelle armée. Bien que des efforts aient été déployés au départ en vue de mettre en place un système permettant de trouver un terrain d'entente, les travaux se sont arrêtés. Le Palipehutu-FNL avait soulevé deux questions que le Sommet avait accepté d'examiner : la libération par le Gouvernement burundais des prisonniers politiques et des prisonniers de guerre et la

nomination à des fonctions dans les organes de l'État des dirigeants du Palipehutu-FNL. Le Président Pierre Nkurunziza, Chef d'État du Burundi, s'était déjà engagé, par le passé, à répondre à ces deux demandes. Il a déclaré cependant qu'il voulait libérer les détenus dans les zones de rassemblement lorsqu'elles seraient en état de fonctionner. Il a proposé 33 postes dans les institutions de l'État aux principaux dirigeants du Palipehutu-FNL.

Le Sommet a indiqué au Palipehutu-FNL qu'il devait déposer une demande d'inscription en tant que parti politique au Burundi afin de pouvoir participer à la vie politique, économique et sociale du pays, mais qu'il ne pouvait pas le faire sous son appellation actuelle. Le Palipehutu signifie Parti pour la libération du peuple hutu.

Le Sommet a convenu que le nom Palipehutu est contraire à la lettre et à l'esprit de la Constitution du Burundi qui stipule que les partis politiques au Burundi doivent être ouverts à tous les Burundais et doivent se faire le reflet d'une image nationale et ne préconiseront en aucune façon la violence, l'exclusion ou toute forme de haine, notamment pour ce qui est de l'appartenance ethnique, régionale, religieuse ou sexuelle. Il a donc été demandé au Palipehutu-FNL de changer de nom, et à l'heure actuelle, ce dernier est en train d'informer ses membres de cette décision.

Le premier groupe de combattants du Palipehutu-FNL arrivera dans les zones de rassemblement le vendredi 12 décembre, pour le début du processus de désarmement, démobilisation et réinsertion. Cet exercice devra être terminé le 31 décembre au plus tard, conformément à la décision prise par le Sommet.

L'achèvement de la mise en œuvre de l'Accord général de cessez-le-feu a pris beaucoup de temps, étant donné que cet Accord a été signé en septembre 2006. Diverses tentatives ont été faites pour régler les problèmes qui avaient surgi au cours du processus. Plusieurs réunions ont été tenues pour résoudre les problèmes et, à plusieurs reprises, des documents contraignants ont été signés pour consolider ces accords. Mais chaque progrès a suscité de nouvelles demandes et un retour en arrière.

L'un des principaux succès a été enregistré lorsque les dirigeants du Palipehutu-FNL sont retournés au Burundi pour aider à mettre en œuvre l'Accord général de cessez-le-feu et à faire avancer le processus de paix. Ce succès n'a pas ouvert toutes les portes que nous espérions qu'il ouvrirait. Le retour au

Burundi des dirigeants du Palipehutu-FNL n'a pas été suivi d'un règlement de tous les problèmes relatifs à la mise en œuvre de l'Accord général de cessez-le-feu. Le Directoire politique de la Mission de facilitation a dû intervenir juste avant l'arrivée au Burundi de M. Agathon Rwaso, le Président du Palipehutu-FNL, au moment où la guerre a éclaté entre les forces gouvernementales et le Palipehutu-FNL. Cette intervention a pris la forme d'une déclaration conjointe des deux parties abjurant la violence. Il n'y a pas eu d'attaques majeures depuis. La situation reste calme dans le pays.

Face à ces nouvelles tergiversations, la Mission de facilitation a emmené les deux parties en Afrique du Sud en vue de créer un climat de confiance. Cet exercice a abouti à la signature du Communiqué de Magaliesberg qui soulignait que la conclusion rapide et positive du processus de paix au Burundi incombe essentiellement au Gouvernement burundais et au Palipehutu-FNL. Le Communiqué a été signé le 10 juin de cette année. Au vu des nouvelles difficultés qui sont apparues après la réunion de Magaliesberg, la Mission de facilitation a organisé une réunion à Ngozi (Burundi), où les deux parties ont, une fois de plus, pris de nouveaux engagements.

Le Facilitateur du processus de paix au Burundi s'est vu confier par l'Initiative de paix régionale la tâche de mettre intégralement en œuvre l'Accord général de cessez-le-feu d'ici au 31 décembre. La période allant du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2009 servira de phase de « nettoyage ». L'équipe de facilitation devra alors réduire ses opérations et l'Équipe spéciale de l'Union africaine commencera son retrait, qui devra être terminé à la fin de mars 2009. La Mission de facilitation bouclera alors ses opérations au même moment. Le Facilitateur présentera un rapport à l'Initiative de paix régionale dès que tous les éléments du mandat auront été menés à bien au cours de la nouvelle année.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Anders Lidén, Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix et Représentant permanent de la Suède.

**M. Lidén** (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de participer à la présente séance sur le Burundi en ma qualité de Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix. L'étroite

collaboration qui existe entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix est essentielle. C'est particulièrement vrai dans le cas du Burundi, pays qui semble être aujourd'hui bien engagé dans la voie de la consolidation de la paix, mais qui se trouve dans une région très instable et a besoin de l'appui continu de la communauté internationale afin de ne pas retomber dans un conflit armé.

Le conflit dans l'est de la République démocratique du Congo – massacres, tensions ethniques – pourrait facilement déborder dans les pays voisins dont les expériences passées sont similaires. En même temps, la paix et la stabilité au Burundi sont le fondement de la paix et de la stabilité de l'ensemble de la région.

La mise en œuvre de l'Accord général de cessez-le-feu est une première étape cruciale pour une véritable consolidation de la paix au Burundi. À la fin octobre, j'ai eu l'occasion de me rendre au Burundi pour parler avec les Burundais des priorités qui sont les leurs parmi les nombreuses priorités de la consolidation de la paix. Indéniablement, ils ont cité la paix et la sécurité comme priorité première. Par exemple, j'ai rencontré des associations de femmes dans les environs de Bujumbura qui avaient beaucoup souffert de la guerre et de l'absence de sécurité et qui, aujourd'hui, s'efforçaient de gagner décemment leur vie pour elles-mêmes et pour leurs enfants. Ce qu'elles souhaitaient d'abord, c'était l'application intégrale de l'Accord général de cessez-le-feu entre le Gouvernement burundais et le Parti pour la libération du peuple hutu-Forces nationales de libération (Palipehutu-FNL). La sécurité était nécessaire pour qu'ils continuent à vivre et à croire en l'avenir. Les pourparlers entre le Gouvernement et le Palipehutu-FNL la semaine dernière ont fait avancer la situation, et nous nous réjouissons de cette excellente nouvelle.

Nous félicitons les dirigeants de l'Initiative régionale et le facilitateur sud-africain d'avoir permis cette amélioration. De même, nous félicitons le Gouvernement burundais et le Palipehutu-FNL d'avoir fait preuve de la souplesse nécessaire. La déclaration signée la semaine dernière devrait mettre un terme au conflit et permettre au Palipehutu-FNL de participer à la vie politique du pays en devenant un parti politique avec une nouvelle dénomination, et ainsi faire partie des institutions de l'État.

Cet accord est une nouvelle occasion pour le Burundi et pour la région. Désormais, nous devons

appuyer les Burundais et garantir l'application réelle de cet accord. Si nous échouons dans cette tâche et laissons la situation s'envenimer, les conséquences pourraient être désastreuses pour le Burundi et le reste de la région. L'Union africaine et l'Initiative régionale devraient tenir compte de cet état de fait et maintenir leur engagement et leur rôle important de garants du processus de paix.

Le Cadre stratégique de la Commission de consolidation de la paix au Burundi et les conclusions de l'examen biennuel datant de juin de cette année sont un appel ferme de la Commission à appuyer le processus de paix et l'application de l'Accord général de cessez-le-feu. La Commission de consolidation de la paix tiendra une réunion demain entièrement consacrée au Burundi. Nous pourrions écouter les acteurs régionaux, le Gouvernement burundais, l'ONU et les autres parties intéressées s'entretenir sur les besoins les plus pressants concernant l'application du cessez-le-feu et l'appui politique et financier international nécessaire pour répondre à ces besoins.

Le processus de désarmement, démobilisation et réinsertion doit aller de l'avant au plus vite. La Commission de consolidation de la paix a appuyé la mise en place immédiate d'un programme de la Banque mondiale, qui se tient prêt à intervenir à tout moment. Il est nécessaire d'appuyer également les autres priorités, telles que le processus de transformation du FNL-Palipehutu en parti politique désireux de participer aux élections de 2010 et le maintien d'un engagement régional sur le terrain.

L'engagement international, notamment grâce à l'Union africaine et l'Initiative régionale, demeure un élément crucial pour garantir l'application du processus de désarmement, démobilisation et réinsertion et des autres aspects de l'Accord général de cessez-le-feu. La sécurité et la loyauté entre les parties seront de mise pour parvenir à une conclusion heureuse du processus de désarmement, démobilisation et réinsertion. La loyauté et la confiance de part et d'autre au sein des institutions de l'État seront également nécessaires pour préparer le processus électoral. Il est d'une importance capitale que le processus, qui verra son aboutissement au moment des élections de 2010, soit considéré comme libre et régulier. Cela constitue une étape décisive dans la consolidation de la paix au Burundi. La Commission de consolidation de la paix, l'ONU et la communauté internationale doivent se tenir prêtes à appuyer le Burundi dans ce processus.

La consolidation de la paix au Burundi est un engagement à long terme en faveur de la paix et du développement. Il exige des actions de coordination ainsi que des ressources et des capacités durables. L'application de l'Accord général de cessez-le-feu permettra d'avancer dans les priorités établies par le Cadre stratégique de la Commission de consolidation de la paix, y compris la sécurité, la justice et l'état de droit, la réforme agraire, la reprise socioéconomique et les questions de parité entre les sexes.

L'examen biennuel de la Commission de consolidation de la paix en janvier 2009 fournira une occasion pour passer en revue les progrès obtenus dans ces domaines et lancer un appel en faveur d'un appui et d'une attention renouvelés, le cas échéant. Nos efforts combinés pour consolider la paix au Burundi jetteront les bases de l'application générale de la Stratégie de réduction de la pauvreté mise en place par le Gouvernement pour un développement durable et bénéficiant à tous les Burundais.

Pour terminer, je voudrais féliciter le Gouvernement burundais et tous les acteurs concernés pour leur engagement constructif au service de la paix au Burundi. Je saisis l'occasion pour remercier le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) d'avoir coopéré de façon compétente avec la Commission de consolidation de la paix et le Gouvernement à cet égard. Le BINUB est un élément très important pour la Commission de consolidation de la paix et pour les efforts de consolidation de la paix à venir. Il sera nécessaire d'améliorer la structure intégrée du BINUB et de l'équipe de pays de l'ONU, sous la direction stratégique et continue du Représentant exécutif du Secrétaire général, pour appuyer efficacement la consolidation de la paix au Burundi. La Commission de consolidation de la paix à New York ne pourra pas démontrer sa valeur sans une coordination efficace et un engagement de la part de toutes les parties prenantes à Bujumbura.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Anders Lidén pour son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant du Burundi.

**M. Nsanze** (Burundi) : Le Gouvernement burundais remercie le Secrétaire général pour ce quatrième rapport (S/2008/745) sur le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB). C'est un document succinct, complet et très bien élaboré. Les informations d'actualité qui n'y figurent pas auraient porté atteinte à

sa qualité si le Sommet des chefs d'État de l'Initiative régionale pour la paix au Burundi, qui s'est tenu le 4 décembre à Bujumbura, n'avait pas abouti à une conclusion heureuse.

Bien au-delà de l'appréciation que nous faisons de ce document, nous tenons à exprimer toute la gratitude du Gouvernement burundais au Secrétaire général et à son Représentant exécutif pour leur engagement en vue de l'aboutissement du processus de paix dans mon pays.

Le Gouvernement burundais remercie particulièrement le Secrétaire général pour sa déclaration lors du Sommet de l'Initiative régionale pour la paix au Burundi. Sa contribution aura sans doute pesé de tout son poids pour que le Gouvernement et le Palipehutu-FNL se convainquent que le parachèvement du processus de paix n'en est plus aux temps des négociations.

Nous saisissons cette occasion pour renouveler nos vifs remerciements à S. E. le Ministre Charles Nqakula, médiateur dans le processus de paix, aux chefs d'État des pays de l'Initiative régionale qui, une fois de plus, ont répondu promptement aux appels de la communauté internationale, en vue de débloquer une situation devenue explosive, et au Président de la Commission de l'Union africaine qui a même daigné faire le déplacement à Bujumbura pour rehausser le Sommet de sa présence.

Pour commenter le rapport du Secrétaire général, je voudrais commencer par les tout derniers paragraphes. Dans les observations, le Secrétaire général, confiant dans un prochain aboutissement du processus de paix au Burundi, propose aux paragraphes 90 à 93 que le Conseil de sécurité proroge le mandat du BINUB de 12 mois. Nous adhérons entièrement à cette proposition sage, pleine de bon sens. Nous préconisons également qu'une évaluation technique des progrès réalisés et des problèmes en suspens soit faite en juin 2009, en vue de préparer le transfert du BINUB du Département des opérations de maintien de la paix au Département des affaires politiques. Le Gouvernement burundais espère être associé au travail d'évaluation qui se déroulera sur le terrain.

Si nous revenons maintenant au début du rapport, nous constatons que la deuxième partie se concentre sur les principaux événements qui ont eu lieu au cours de la période du 15 mai au 10 novembre 2008. Nous ne nous y attarderons pas, comme je l'ai dit plus haut, car le Sommet de l'Initiative régionale pour la paix au

Burundi, tenu le 4 décembre 2008 à Bujumbura, en constitue l'aboutissement heureux, qui redonne l'espoir à tout le monde. Il s'agit d'une étape décisive, et le Gouvernement veut passer à l'étape suivante.

Nous informons d'ailleurs le Conseil que M. Agathon Rwasa a rencontré hier S. E. le Président Pierre Nkurunziza pour harmoniser ensemble les premières mesures à prendre dans ce sens. Nous espérons que les autres partenaires du processus mettront rapidement en œuvre leurs engagements pour permettre aux deux parties prenantes d'avancer.

Qu'il me soit permis de m'arrêter cependant sur le paragraphe 14, dans lequel on évoque des incidents au cours desquels des véhicules du BINUB avec un personnel à bord ont été attaqués. Nous voudrions vous informer que le litige entre les anciens employés de l'Opération des Nations Unies au Burundi et le BINUB est en train d'être analysé par les instances nationales ayant la réglementation du travail dans leurs attributions au regard du droit international du travail. Leurs conclusions devraient régler définitivement cette question.

La troisième partie du rapport porte sur la consolidation de la paix et l'intégration des activités du système des Nations Unies. Le Burundi salue tous les efforts que le système des Nations Unies a déployés pour la mise en œuvre de la Stratégie intégrée d'appui des Nations Unies à la consolidation de la paix pendant ces deux dernières années. Nous souhaitons que son extension sur l'année 2009 soit l'occasion d'améliorer le processus de mise en œuvre, en particulier par un meilleur alignement de toutes les agences des Nations Unies aux priorités de la Stratégie intégrée.

Pour l'avenir, nous nous en remettons aux priorités stratégiques des Nations Unies pour la période 2010-2014, qui ont été discutées avec le Gouvernement et qui viennent d'être validées. Toutefois, le volet gouvernance démocratique, qui constitue la quatrième priorité, et non la deuxième, devrait être rediscuté, notamment en ce qui concerne l'organisation des élections de 2010, afin de lever les malentendus sur le processus électoral en vue. Le Gouvernement est en train de mettre en place une commission électorale nationale indépendante. Les noms des membres de celle-ci devraient être connus dans quelques jours. Les attributions de cette commission ne devraient pas se chevaucher avec les initiatives du système des Nations Unies.

Notre attention a également été retenue par les paragraphes 32 et 47 en rapport avec la liberté d'opinion et la liberté d'expression, ainsi que par tous les paragraphes en rapport avec les droits de l'homme en général dont le commentaire couvre les paragraphes 44 à 53. Le Gouvernement est en train de mettre en place une commission nationale indépendante des droits de l'homme. Par ailleurs, des textes de lois, dont un nouveau code pénal et des mesures concrètes se succèdent pour garantir la paix à tous les citoyens. Tout dernièrement, une délégation de haut niveau est allée à Genève pour expliquer tous les aspects des droits de l'homme au Burundi. Un rapport a été établi et discuté, des recommandations ont été faites.

Nous ne reviendrons pas sur ce débat, mais nous tenons à dire que si quelques cas d'arrestation et d'emprisonnement ont été signalés, cela ne devrait pas éclipser tous les efforts que déploie le Gouvernement pour remettre de l'ordre dans ce pays qui vient de traverser une quarantaine d'années de dictature militaire à caractère ethnique et régional et une douzaine d'années de guerre civile interethnique. Il est important de revaloriser le principe selon lequel nul n'est au-dessus de la loi, y compris les journalistes qui seraient tentés de s'exprimer sans se soucier de la déontologie qui régit leur métier.

En ce qui concerne la situation économique, nous nous réjouissons de ce que notre pays a pu atteindre un taux de croissance économique de 4,5 %. C'est ici le lieu de remercier vivement la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et tous les partenaires bilatéraux qui accompagnent notre pays sur la voie du redressement social et économique. Nous les encourageons à continuer sur cette lancée. Nous sommes convaincus que nous pouvons atteindre une plus grande performance si nous atteignons le point d'achèvement comme prévu et que nous bénéficions d'une remise de nos dettes extérieures.

Nous encourageons les investisseurs, qui veulent s'essayer sur le terrain burundais, à venir. Le Gouvernement vient de créer un environnement favorable à l'investissement étranger, à travers le nouveau code d'investissement. Le tourisme et le secteur minier sont les principaux domaines de prédilection pour ces investisseurs.

Pour terminer, nous nous réjouissons des conclusions du sommet de l'Initiative régionale pour la paix du 4 juin et des engagements pris par les parties

concernées. Nous espérons que le Conseil de sécurité va les appuyer et en accompagner la mise en œuvre.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire des observations ou poser des questions après les exposés que nous venons d'entendre.

**M. Weisleder** (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord remercier l'Ambassadeur Lidén et l'Ambassadeur Nsanze ainsi que le Ministre Charles Nqakula pour leurs exposés. Je remercie également le Secrétaire général pour son rapport sur le Burundi. Ma délégation appuie les observations et recommandations qui figurent dans ce rapport, y compris l'idée de proroger le mandat de l'Opération des Nations Unies au Burundi (BINUB). Nous souhaitons souligner certains aspects particulièrement importants pour notre délégation.

Tout d'abord, le Costa Rica félicite les parties d'avoir conclu la semaine dernière un accord sur un certain nombre d'aspects particulièrement sensibles du processus de paix. Nous espérons que les parties respecteront leurs engagements pour que cette dernière phase du processus de paix puisse être menée à bien. Nous saluons en outre les efforts importants déployés par l'Initiative régionale pour la paix et les efforts de facilitation déployés par l'Afrique du Sud à cet égard.

Nous sommes vivement préoccupés par la présence d'enfants soldats au sein des forces du Parti pour la libération du peuple hutu-Forces nationales de libération (Palipehutu-FNL) et nous demandons instamment à ce groupe de libérer sans condition tous les enfants associés à son mouvement.

Enfin, étant donné que nous avons commémoré hier le soixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, mon pays voudrait exprimer sa préoccupation devant la détention de membres de l'opposition politique, des médias et de représentants de la société civile. C'est un comportement que le Costa Rica juge inacceptable, aussi bien dans ce cas particulier que dans n'importe quel autre cas où que ce soit dans le monde.

Nous nous félicitons des nouvelles que l'Ambassadeur burundais vient de nous donner à propos de la création d'une commission indépendante des droits de l'homme, et nous espérons que d'autres mesures seront prises dans cette direction. Cependant, après avoir entendu ce qui a été dit et avoir examiné le

rapport du Secrétaire général, nous sommes toujours aussi préoccupés.

Nous lançons un appel aux autorités burundaises pour qu'elles respectent les droits à la liberté d'expression et à la liberté de réunion et garantissent une procédure régulière et un procès équitable à tous les détenus.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite les membres du Conseil à participer à des consultations officieuses afin de poursuivre notre débat sur ce sujet.

*La séance est levée à 15 h 55.*